



➤ Et si vous
**adaptez
votre
logement ?**



Une aide financière pour
adapter votre logement

Vous voulez continuer à vivre chez vous mais votre logement n'est pas suffisamment adapté à votre situation ?

➤ L'Anah vous aide à financer vos travaux d'adaptation de votre logement

Quels travaux peuvent-être aidés ?

Pour adapter votre intérieur à votre handicap ou à votre situation

Il s'agit de travaux nécessaires pour vous faciliter la vie et rendre chaque pièce accessible et facile à utiliser.

Par exemple :

- l'élargissement des portes
- la construction d'une rampe d'accès
- l'adaptation de la salle de bains



Quel montant d'aide ?

35 ou 50 % du montant des travaux HT

L'aide est de :

→ **10 000 €** maximum

en fonction de vos ressources.

Vous pouvez également être aidés par d'autres organismes (Caisse assurance retraite, CCAS, Département, MDPH...)



Un exemple : le projet ingénieux de Michèle et Victor

Depuis sa retraite, mon mari se déplace de plus en plus difficilement. Heureusement, notre appartement est dans une copropriété avec ascenseur, mais nous avons dû faire des travaux d'aménagement pour mieux circuler chez nous : l'adaptation des portes, de la cuisine, l'aménagement des toilettes et l'accessibilité de la salle de bains. Désormais, notre intérieur est beaucoup mieux adapté à notre âge !



L'ensemble de ces travaux a coûté

17 000 €* dont

8 500 €
d'aide de l'Anah

50 %**

du montant HT
des travaux couverts
par l'aide de l'Anah



* HT, fournitures et main-d'œuvre comprises

** selon les conditions de ressources



Une aide financière pour adapter votre logement

Vous habitez en copropriété et souhaitez faire adapter les parties communes ? Parlez-en avec votre syndicat de copropriétaires, vous pouvez également bénéficier des aides de l'Anah.

Renseignez-vous pour être bien conseillé :

sur le site :

anah.fr

ou par téléphone au :

0 806 703 803

Service gratuit
+ prix appel

Faites vos demandes d'aides sur :



monprojet.anah.gouv.fr

Une aide en ligne qui change tout !